

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12
En exercice : 12

Séance du :
25 octobre 2019

Date de publication :
25 OCT 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq octobre à neuf heures trente, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le dix-huit octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

PRESENTS :

BERTORA Roland - BOUDOUBE Paul – BROGLIO Nello - OLLIVIER Jean-Paul - ROUBEUF Catherine - MOUGIN Philippe - MARENCO Christine - PERRIN Sébastien - NEVEUX Joëlle.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : MASQUELIER Frédéric donne procuration à BERTORA Roland et Mme DUMONT Françoise donne procuration à Mme MARENCO.

NON REPRESENTES : MORENON Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE : M PERRIN.

N° délib	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	M BERTORA	<p>FINANCES – Subvention d’investissement pour l’acquisition de webcams HD à l’agence de développement ESTEREL COTE D’AZUR – Complément et conventionnement.</p> <p>Synthèse du rapport Par une précédente délibération le bureau de la CAVEM a attribué une subvention d’investissement de 30.000 € à l’agence de développement Estérel Côte d’Azur, destinée à financer l’acquisition de webcams.</p> <p>Il y a lieu de compléter l’aide apportée pour l’acquisition d’une Web Cam supplémentaire. Pour le Château d’eau de Puget sur Argens, site d’observation panoramique.</p> <p>Cette dépense sera imputée sur le Chapitre 204 « Subvention d’investissement » du budget de l’OTI de la CAVEM.</p>	ADOPTE A L’UNANIMITE
2.	M BERTORA	<p>FINANCES – Opérations d’investissement CAVEM 2019 – Dispositif d’aide du département du Var aux E.P.C.I.</p> <p>Synthèse du rapport Il est proposé de modifier le tableau des opérations structurantes pour lesquels l’aide du Département du Var est sollicitée pour l’année 2019, afin d’introduire l’opération de mise en place d’une pompe à chaleur sur le réseau d’usées au théâtre intercommunal le Forum, suite à l’accord verbal du Président du Département.</p>	ADOPTE A L’UNANIMITE
3.	Mme MARENCO	<p>HABITAT – Intervention sur le parc de logements privés – Attribution de subventions aux propriétaires privés.</p> <p>Synthèse du rapport La CAVEM attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés et de la production d’une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d’intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ».</p> <p>Il est proposé d’attribuer un montant total de 42 776 € correspondant à</p>	ADOPTE A L’UNANIMITE

		27 455 € d'aides de la CAVEM et 15 321 € d'aides de la Région pour la rénovation de dix-sept logements.	
4.	Mme MARENCO	<p>HABITAT / FONCIER – Convention de mise à disposition de locaux par la CAVEM à l'association « LOGE-TOIT » maison cadastrée à Fréjus section BE n°453 sise 125 rue Aristide Briand.</p> <p>Synthèse du rapport Il est rappelé que dans le cadre du PLH adopté le 25 juin 2018, la CAVEM soutient le développement d'une offre locative sociale et très sociale. En matière d'insertion par le logement des jeunes de 18/30 ans, la CAVEM peut s'appuyer sur l'association LOGE TOIT qui depuis 15 ans a développé un réel savoir-faire et sur l'immeuble sis 125 rue Aristide Briand à Fréjus qui offre un hébergement pour les jeunes en difficultés. Ce bien appartenait à l'association LE GRAPESA ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire. La CAVEM a acquis cet immeuble le 31 octobre 2018 et il convient de conclure une convention de mise à disposition qui sera consentie à titre gratuit au vu des missions d'intérêt général à vocation sociale poursuivies par l'association LOGETOIT. Le Bureau communautaire est invité à approuver le projet de convention de mise à disposition et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
5.	M BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Lotissement EPSILON II à Saint Raphael cession du lot n°9 parcelles AO n°934 et 951.</p> <p>Synthèse du rapport Par délibération du 22 février 2019, le Bureau communautaire a approuvé la cession du lot n° 9 du lotissement EPSILON II à la société CAYMAN moyennant le prix de 210.000 € HT avec un délai de réalisation au 10 décembre 2019.</p> <p>La condition suspensive d'obtention du permis de construire ne pouvant matériellement se réaliser dans ce délai, il est proposé de proroger le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 10 mars 2020.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

6.	M PERRIN	<p>DOMAINE ET PATRIMOINE / GEMAPI – Acquisition d'un terrain sur la commune de Roquebrune sur Argens section AO n°170.</p> <p>Synthèse du rapport Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la CAVEM a l'opportunité d'acquérir une parcelle de terre de 5502 m² située en zone inondable au Sud de la zone d'activités des Garillans sur la Commune de Roquebrune sur Argens, pour le prix de 11.004 €.</p> <p>Il est proposé au Bureau d'autoriser cette acquisition.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
7.	M BERTORA	<p>ASSAINISSEMENT – Convention d'occupation temporaire du Domaine public – Passage de canalisations d'eau potable et d'eau usées – site du conservatoire du littoral / Villepey Fréjus</p> <p>Synthèse du rapport Dans la cadre de travaux de création de réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral, la CAVEM sollicite une autorisation d'occupation du domaine public du Conservatoire du littoral.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
8.	M BERTORA	<p>ASSAINISSEMENT – Mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif – création d'un collecteur de transfert d'eaux usées entre le quartier de l'église à la future STEP de PRE VERT 2 – commune les Adrets de l'Esterel – acquisition d'une partie de la parcelle section B n°459 nécessaires à la réalisation d'un poste de refoulement avec servitudes.</p> <p>Synthèse du rapport La CAVEM a pour objectif de mettre en conformité le réseau d'assainissement collectif de la commune des Adrets-de-l'Estérel. Monsieur et Madame DUMAN, propriétaires concernés par l'emprise d'un futur poste de refoulement ont accepté la vente de 49 m² avec servitude d'accès, pour un prix de 100 € et une indemnité accessoire de réaménagement de la parcelle suite aux travaux d'un montant de 2.500 €, soit un total de 2.600 € toutes indemnités comprises.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		Il conviendrait donc à présent d'autoriser l'acquisition de ce terrain, la constitution de la servitude d'accès nécessaire et d'autoriser la signature de l'acte en la forme administrative.	
9.	M BERTORA	<p>ASSAINISSEMENT – Mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif – création d'un collecteur de transfert d'eaux usées entre le quartier de l'église à la future STEP de PRE VERT 2 – commune des Adrets de l'Esterel – acquisition d'une partie de la parcelle section B n°769 nécessaires à la réalisation d'un poste de refoulement avec servitudes.</p> <p>Synthèse du rapport La CAVEM a pour objectif de mettre en conformité le réseau d'assainissement collectif de la commune des Adrets-de-l'Estérel. Les consorts MIREUR, propriétaires concernés par le tracé de la canalisation et l'emprise d'un futur poste de refoulement, ont accepté les servitudes et la vente de 49 m² pour un prix de 100 €, la constitution d'une servitude de canalisation pour un montant de 174 euros et une indemnité accessoire de réaménagement de la parcelle suite aux travaux d'un montant de 25 000 €, soit un total de 25 274 € toutes indemnités comprises.</p> <p>Il conviendrait donc à présent d'autoriser l'acquisition de ce terrain, la constitution des servitudes de canalisation et d'accès nécessaires et d'autoriser la signature de l'acte en la forme administrative.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
10.	M BERTORA	<p>ASSAINISSEMENT – Mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif – création d'un collecteur de transfert d'eaux usées entre le quartier de l'église à la future STEP de PRE VERT 2 – commune des Adrets de l'Esterel – acquisition d'une partie de la parcelle section B n°1886 nécessaires à la réalisation d'un poste de refoulement avec servitudes.</p> <p>Synthèse du rapport La CAVEM a pour objectif de mettre en conformité le réseau d'assainissement collectif de la</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>commune des Adrets de l'Estérel. Monsieur PEZIN, propriétaire concerné par le tracé de la canalisation et l'emprise d'un futur poste de refoulement a accepté les servitudes et la vente de 49 m² à prélever sur la parcelle section B n°1886, pour un prix de 100 €, la constitution d'une servitude de canalisation pour un montant de 51 euros et une indemnité accessoire de réaménagement de la parcelle suite aux travaux d'un montant de 3000 €, soit un total de 3151 € toutes indemnités comprises. Il conviendrait donc à présent d'autoriser l'acquisition de ce terrain, la constitution des servitudes de canalisation et d'accès nécessaires et d'autoriser la signature de l'acte en la forme administrative.</p>	
11.	M BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE – Renouvellement de mise à disposition à mi-temps d'un cadre communautaire au profit de la ville de Fréjus. Synthèse du rapport Approbation du renouvellement de mise à disposition à mi-temps d'un cadre de la CAVEM au profit de la Ville de Fréjus, chargé d'assurer la direction des archives.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
12.	M BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE - Convention de mise à disposition de personnel communautaire. Synthèse du rapport Approbation de la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée au profit de l'Association Club Athlétique Raphaëlo-Fréjusien.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
13.	M BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE – Mise à disposition à temps complet d'un cadre de la bibliothèque nationale de France au profit de la CAVEM. Synthèse du rapport Approbation de la mise à disposition à temps complet d'un coordonnateur administratif et financier issu de la Bibliothèque Nationale de France au profit de la CAVEM pour occuper la fonction de chargé de mission habitat privé.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

14.	M BOUDOUBE	FONCTION PUBLIQUE – Modification du tableau des effectifs. Synthèse du rapport Création de postes pour nommer les agents inscrits sur les listes d'aptitude au titre de la promotion interne établies par le Centre de Gestion du Var.	ADOPTE A L'UNANIMITE
-----	------------	---	----------------------

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 25 octobre 2019

LE PRESIDENT

Roland BERTORA

